



Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 2 mai 2022, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard;
Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix et Olivier Cameron-Chevrier;

Madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe.

Est absent :

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général

2022-05-124

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois
3. Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 avril 2022
4. Comptes à payer et application des règlements nos 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois d'avril 2022
5. Résultat procédure d'enregistrement - 25, 26 et 27 avril 2022 - Règlement n° 1184 Autorisant une dépense et un emprunt de 760 000 \$ pour la sécurisation des aires de jeux non conformes dans divers parcs, le remplacement des modules au parc des Mésanges et la mise à niveau du mobilier urbain existant
6. Résultat procédure d'enregistrement - 25, 26 et 27 avril 2022 - Règlement n° 1186 Relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 725 000 \$ ainsi que les frais de financement
7. Modification résolution n° 2022-04-082 - Partage des responsabilités des membres du conseil municipal - Nomination des représentants de la Ville sur les comités et organismes

Réglementation

8. AVIS DE MOTION - Présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022, afin d'ajouter les tarifs pour les cours de tennis et pour les travaux correctifs de raccordement inversés (projet de règlement n° 1180-2)
 - 8.2 Présentation du projet de règlement n° 1180-2
 9. Adoption du règlement n° 1172-1 modifiant le règlement relatif aux animaux afin de permettre la garde de poules pondeuses urbaines
-



10. Adoption du règlement n° 1188 relatif à la garde de poules pondeuses urbaines
11. Adoption du règlement n° 1189 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
12. Adoption du règlement n° 1190 établissant un programme d'aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus
13. Adoption du règlement n° 1191 établissant un programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène écologiques durables
14. Adoption du règlement n° U-220-38 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de créer la zone 157-H à même la zone 156-H et ainsi autoriser l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans cette nouvelle zone

Comités et organismes régionaux

15. Dépôt de procès-verbaux - Organismes supramunicipaux et régionaux
16. Comité de circulation - Nomination membre citoyen
17. Comité de travail - Corridor aérien de l'aéroport de Saint-Hubert - Nomination d'un représentant élu et un fonctionnaire
18. Comité consultatif d'urbanisme - Nomination présidence
19. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-12 - Autorisation d'émission d'un permis pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment et pour le remplacement d'un panneau de l'enseigne sur socle - 7, montée Robert (Studio Innova Danse) - Zone 218-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
20. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-13 - Autorisation d'émission d'un permis pour l'installation d'une enseigne sur auvent et pour l'installation de 2 autres auvents sur la façade avant - 50, montée Robert (Centre de Bénévolat Saint-Basile-le-Grand) - Zone 218-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
21. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-14 - Autorisation d'émission d'un permis pour le remplacement d'un panneau de l'enseigne sur socle - 53, montée Robert (Roch Mathieu, arpenteur-géomètre - Zone 218-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
22. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-15 - Autorisation d'émission d'un permis pour une enseigne sur vitrine et le remplacement d'un panneau de l'enseigne sur socle (École de conduite Tecnic Rive-Sud) - Zone 126-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
23. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-16 - Autorisation d'émission d'un permis pour une enseigne sur bâtiment (Dubeau Décoration) - Zone 102-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
24. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-17 - Autorisation d'émission d'un permis pour un agrandissement résidentiel - 281, rue Principale - Zone 212-H - Secteur soumis à un P.I.I.A. (bâtiment d'intérêt patrimonial)
25. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-18 - Autorisation d'émission d'un permis pour le remplacement de fenêtres et d'une porte - 147, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Zone 126-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.
26. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-19 - Autorisation d'émission d'un permis pour l'ajout d'une fenêtre et d'une porte-patio - 275, rue Principale - Zone 212-H - Secteur soumis à un P.I.I.A.
27. Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-20 - Autorisation d'émission d'un permis pour le remplacement de fenêtres - 43, rue du Poitou - Zone 120-H - Secteur soumis à un P.I.I.A.

Ressources humaines

28. Embauche contremaître - Statut cadre - Service des travaux publics
29. Embauche greffière adjointe - Statut cadre remplaçant - Services juridiques et du greffe
30. Embauche animateur aux camps de jour et événements 2022 - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 2 mai au 31 décembre 2022
31. Embauche surveillant de chantier - Statut étudiant - Service du génie
32. Embauche secrétaire - Statut remplaçant - Service des travaux publics



33. Embauche horticulteurs - Statut étudiant - Service des travaux publics

Contrats, mandats et acquisitions

34. Adjudication de contrat - Services professionnels en ingénierie - Contrôle qualité pour divers projets sur le territoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand - Appel d'offres n° OSP2202
35. **Point retiré** - Adjudication de contrat - Entretien du réseau d'éclairage public - Appel d'offres n° TP2208
36. Adjudication de contrat - Réfection du secteur Pont-de-Pruche, phase 4 - Appel d'offres n° GE2201
37. Adjudication de contrat - Travaux civils et électriques sur diverses rues - Appel d'offres n° GE2202
38. Adjudication de contrat - Entretien ménager des édifices municipaux - Appel d'offres n° ST1901 - année d'option période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023
39. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes - Achat regroupé - Union des Municipalités du Québec
40. Autorisation signature - Entente Les Dimanches sur le parvis - Édition 2022 - Fabrique de Saint-Basile-le-Grand
41. Autorisation signature - Protocole d'entente - Octroi aide financière - Maison des jeunes La Butte - Gestion des plates-bandes

Affaires courantes

42. Adoption - Politique de tournage
43. Adoption du plan d'action à l'égard des personnes handicapées - 2022, 2023 et 2024
44. Remplacement des bancs de l'aréna Jean-Rougeau - Règlement d'emprunt n° 1169 - Fonds de roulement
45. Gratuité de salle - Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand - Vente annuelle de livres usagés - 4 et 5 juin 2022
46. Reconnaissance - Semaine nationale de la santé mentale - 2022 à 2025
47. Subvention - École secondaire du Mont-Bruno - Cérémonie de fin d'études des élèves de 5^e secondaire - 10 juin 2022
48. Accord de principe - Collecteur égout sanitaire - Localisation de la station de pompage et nouveau tracé
49. Dépôt procès-verbal de correction - Règlement n° U-220-40 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C
50. Inscription et participation d'un membre du conseil - Formation - Aménager pour les piétons et les cyclistes - Collège Ahuntsic
51. Adhésion à une demande collective avec la MRC de La Vallée-du-Richelieu - Création et mise sur pied du Comité de pilotage régional et local Municipalité Amie des Aîné(e)s (MADA)
52. Dépôt de rapports de participation
53. Affaires nouvelles
54. Période de questions et réponses
55. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Parole aux Grandbasilloises et Grandbasilois (19 h 33 - 20 h 35)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.



2022-05-125

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 avril 2022

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, sans être lu publiquement, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-126

RÉSOLUTION

Comptes à payer et application des règlements n^{os} 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois d'avril 2022

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois d'avril 2022 et représentant les déboursés suivants :

➤ Activités de fonctionnement	1 389 899,49 \$
➤ Activités d'investissement	<u>64 257,94 \$</u>
	<u>1 454 157,43 \$</u>

De prendre acte du rapport du directeur général daté du 12 avril 2022, déposé en application de l'article 3 du règlement n^o 926 relatif à l'embauche d'employés temporaires ou d'étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résultat procédure d'enregistrement - 25, 26 et 27 avril 2022 - Règlement n^o 1184
Autorisant une dépense et un emprunt de 760 000 \$ pour la sécurisation des aires de jeux non conformes dans divers parcs, le remplacement des modules au parc des Mésanges et la mise à niveau du mobilier urbain existant

Dépôt du certificat de la greffière relativement à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement n^o 1184, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités :

• Tenue du registre :	25, 26 et 27 avril 2022
• Personnes habiles à voter :	12 487
• Signatures requises :	1 251
• Personne enregistrée :	0
• Résultat :	Approuvé par les personnes habiles à voter

Résultat procédure d'enregistrement - 25, 26 et 27 avril 2022 - Règlement n^o 1186
Relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 725 000 \$ ainsi que les frais de financement



Dépôt du certificat de la greffière relativement à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement n° 1186, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités :

- Tenue du registre : 25, 26 et 27 avril 2022
- Personnes habiles à voter : 12 487
- Signatures requises : 1 251
- Personne enregistrée : 0
- Résultat : Approuvé par les personnes habiles à voter

2022-05-127

RÉSOLUTION

Modification résolution n° 2022-04-082 - Partage des responsabilités des membres du conseil municipal - Nomination des représentants de la Ville sur les comités et organismes

CONSIDÉRANT la modification de certaines responsabilités des membres du conseil municipal par la résolution n° 2022-04-082, ainsi que des représentants de la Ville sur certains comités;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification quant à la nomination de membres du conseil pour représenter la Ville sur certains organismes locaux et régionaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2022-04-082 afin de nommer :

- M. Guy Lacroix à Espace Muni et Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond à titre de substitut;
- M. Guy Lacroix en remplacement de Mme Kim Méthot à La Maison des jeunes La Butte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-2022-18

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022, afin d'ajouter les tarifs pour les cours de tennis et pour les travaux correctifs de raccordement inversés (projet de règlement n° 1180-2)

AVIS DE MOTION est donné par madame Kim Méthot, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2022, afin d'ajouter les tarifs pour les cours de tennis et pour les travaux correctifs de raccordement inversés.

Présentation du projet de règlement n° 1180-2

Le projet de règlement n° 1180-2 est présenté et déposé.



2022-05-128

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1172-1 modifiant le règlement relatif aux animaux afin de permettre la garde de poules pondeuses urbaines

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1172-1;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1172-1 modifiant le règlement relatif aux animaux afin de permettre la garde de poules pondeuses urbaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-129

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1188 relatif à la garde de poules pondeuses urbaines

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1188;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1188 relatif à la garde de poules pondeuses urbaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-130

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1189 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1189;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'avis public annonçant l'adoption du règlement le 20 avril 2022 et la consultation auprès de l'ensemble des employés de la Ville le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'après consultation, une modification a été apportée à l'article 5.2 afin de mieux refléter la réalité de la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,



ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1189 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Saint-Basile-le-Grand de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-131

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1190 établissant un programme d'aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1190;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1190 établissant un programme d'aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-132

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1191 établissant un programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène écologiques durables

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1191;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1191 établissant un programme de subvention pour l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène écologiques durables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-133

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° U-220-38 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de créer la zone 157-H à même la zone 156-H et ainsi autoriser l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans cette nouvelle zone

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° U-220-38;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement no U-220-38 à la séance ordinaire tenue le 7 février 2022;



CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation virtuelle, tenue le 22 mars 2022 et diffusée en direct du Centre culturel Bernard-Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE cette assemblée publique de consultation a également été accompagnée d'une consultation écrite, tenue du 23 février au 10 mars 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption du deuxième projet de règlement le 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public de demande d'approbation référendaire le 7 avril 2022;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande valide de la zone visée (156-H) pour la tenue d'un registre;

CONSIDÉRANT QUE le texte complet du règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter pour la zone 156-H;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° U-220-38 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de créer la zone 157-H à même la zone 156-H et ainsi autoriser l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans cette nouvelle zone.

Il est de plus résolu de soumettre le règlement aux personnes habiles à voter de la zone 156-H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès-verbaux - Organismes supramunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de l'organisme suivant :

- Régie Intermunicipale de l'Eau de La Vallée-du-Richelieu - Séance ordinaire du 22 mars 2022.

2022-05-134

RÉSOLUTION

Comité de circulation - Nomination membre citoyen

CONSIDÉRANT le poste vacant au sein du Comité de circulation;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 19 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur David Benoit à titre de membre citoyen du Comité de circulation, et ce, pour un terme de deux ans à courir, soit jusqu'au 4 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-05-135

RÉSOLUTION

Comité de travail - Corridor aérien de l'aéroport de Saint-Hubert - Nomination d'un représentant élu et un fonctionnaire

CONSIDÉRANT QUE les villes de Sainte-Julie et Saint-Bruno-de-Montarville ont mis sur pied un comité de travail sur le corridor aérien de l'aéroport de Saint-Hubert afin de formuler des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite participer à ce comité, d'autant plus qu'un des corridors privilégiés est situé au-dessus de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant élu et un fonctionnaire sur ce comité;

CONSIDÉRANT la recommandation du maire, monsieur Yves Lessard et du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 6 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De nommer madame Laurie-Line Lallemand-Raymond, conseillère du district n° 1, notamment responsable de la sécurité publique et monsieur Mathieu Gagnon, ingénieur et directeur du Service des travaux publics, à titre de membres au sein du Comité de travail sur le corridor aérien de l'aéroport de Saint-Hubert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-136

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Nomination présidence

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la présidente du Comité consultatif d'urbanisme est venu à échéance le 6 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Lyne Tellier n'est pas intéressée à poursuivre son implication à titre de présidente;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de nommer un citoyen à la présidence du comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n°U-250 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, urb., en date du 12 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n°UR-22-11 adoptée le 12 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de nommer madame Linda Lamarche à titre de présidente du comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De nommer madame Linda Lamarche à titre de présidente du comité jusqu'au terme de son mandat, échéant le 6 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-05-137

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-12 - Autorisation d'émission d'un permis pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment et pour le remplacement d'un panneau de l'enseigne sur socle - 7, montée Robert (Studio Innova Danse) - Zone 218-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment et pour le remplacement d'un panneau de l'enseigne sur socle au 7, montée Robert (Studio Innova Danse), dans la zone 218-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-22-12 adoptée le 12 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment et pour le remplacement d'un panneau de l'enseigne sur socle, selon les plans d'affichage, préparés par ZONE Enseignes + Éclairage et datés du 2 avril 2022, pour l'occupant Studio Innova Danse, situé au 7, montée Robert, dans la zone 218-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-138

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-13 - Autorisation d'émission d'un permis pour l'installation d'une enseigne sur auvent et pour l'installation de deux autres auvents sur la façade avant - 50, montée Robert (Centre de Bénévolat Saint-Basile-le-Grand) - Zone 218-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour l'installation d'une enseigne sur auvent et pour l'installation de deux autres auvents sur la façade avant au 50, montée Robert (Centre de Bénévolat Saint-Basile-le-Grand), dans la zone 218-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-22-13 adoptée le 12 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur auvent et pour l'installation de deux autres auvents sur la façade avant, selon les plans d'affichage, préparés par Auvents Polo et révisés le 28 mars 2022, pour l'occupant Centre de Bénévolat Saint-Basile-le-Grand situé au 50, montée Robert, dans la zone 218-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-139

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-14 - Autorisation d'émission d'un permis pour le remplacement d'un panneau de l'enseigne sur socle - 53, montée Robert (Roch Mathieu, arpenteur-géomètre) - Zone 218-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.



CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour le remplacement d'un panneau de l'enseigne sur socle - 53, montée Robert (Roch Mathieu, arpenteur-géomètre), dans la zone 218-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n°UR-22-14 adoptée le 12 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer un panneau de l'enseigne existante sur socle pour l'occupant, Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, situé au 53, montée Robert, dans la zone 218-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-140

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-15 - Autorisation d'émission d'un permis pour une enseigne sur vitrine et le remplacement d'un panneau de l'enseigne sur socle (École de conduite Tecnic Rive-Sud) - Zone 126-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour une enseigne sur vitrine et le remplacement d'un panneau de l'enseigne sur socle (École de conduite Tecnic Rive-Sud), au 153, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 126-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-22-15 adoptée le 12 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une enseigne sur vitrine et le remplacement d'un panneau de l'enseigne sur socle pour l'occupant, École de conduite Tecnic Rive-Sud, situé au 153, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 126-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-141

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n° UR-22-16 - Autorisation d'émission d'un permis pour une enseigne sur bâtiment (Dubeau Décoration) - Zone 102-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour une enseigne sur bâtiment (Dubeau Décoration), au 267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 102-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n°UR-22-16 adoptée le 12 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une enseigne sur bâtiment, selon le plan d'affichage préparé par EnseignesPlus et daté du 31 mars 2022, pour l'occupant Dubeau Décoration, situé au 267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 102-C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-142

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n°UR-22-17 - Autorisation d'émission d'un permis pour un agrandissement résidentiel - 281, rue Principale - Zone 212-H - Secteur soumis à un P.I.I.A. (bâtiment d'intérêt patrimonial)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour un agrandissement résidentiel, au 281, rue Principale, dans la zone 212-H;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n°UR-22-17 adoptée le 12 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande sous condition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de la résidence située au 281, rue Principale, dans la zone 212-H, conformément aux plans et documents déposés, conditionnellement à ce que le mur donnant sur la rue Principale soit en brique similaire à l'existante et que la fenêtre située sur côté latéral droit conserve des volets blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-143

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n°UR-22-18 - Autorisation d'émission d'un permis pour le remplacement de fenêtres et d'une porte - 147, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Zone 126-C - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour le remplacement de fenêtres et d'une porte, au 147, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 126-C;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n°UR-22-18 adoptée le 12 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande sous condition;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Kim Méthot,



ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement de fenêtres et d'une porte pour l'immeuble situé au 147, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 126-C, conditionnellement à ce que l'agencement des fenêtres soit symétrique de chaque côté de la porte centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-144

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n°UR-22-19 - Autorisation d'émission d'un permis pour l'ajout d'une fenêtre et d'une porte-patio - 275, rue Principale - Zone 212-H - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour l'ajout d'une fenêtre et d'une porte-patio au 275, rue Principale, dans la zone 212-H;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n°UR-22-19 adoptée le 12 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout d'une fenêtre et d'une porte-patio pour la résidence située au 275, rue Principale, dans la zone 212-H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-145

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme - Recommandation n°UR-22-20 - Autorisation d'émission d'un permis pour le remplacement de fenêtres - 43, rue du Poitou - Zone 120-H - Secteur soumis à un P.I.I.A.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'émission d'un permis pour le remplacement de fenêtres au 43, rue du Poitou, dans la zone 120-H;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n°UR-22-20 adoptée le 12 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement de fenêtres pour la résidence située au 43, rue du Poitou, dans la zone 120-H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-05-146

RÉSOLUTION

Embauche contremaître - Statut cadre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 20 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'embaucher, à compter du 30 mai 2022, monsieur Martin Villeneuve à titre de contremaître au Service des travaux publics, statut cadre, aux salaire et conditions de travail déterminés par le contrat de travail;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail.

Il est de plus résolu que Monsieur Villeneuve soit soumis à une période de probation de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-147

RÉSOLUTION

Embauche greffière adjointe - Statut cadre remplaçant - Services juridiques et du greffe

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de la greffière adjointe aux Services juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT l'importante charge de travail aux Services juridiques et du greffe;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice générale adjointe, madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, en date du 28 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemant-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'embaucher, madame Nasha Lafond, à titre de greffière adjointe, statut cadre remplaçant, aux Services juridiques et du greffe, à compter du 11 mai 2022, et ce, jusqu'au retour complet de la titulaire régulière du poste, pour une période minimale de six mois, au salaire et aux conditions stipulés dans le contrat de travail et au Recueil des conditions de travail du personnel-cadre;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-05-148

RÉSOLUTION

Embauche animateur aux camps de jour et événements 2022 - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 2 mai au 31 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre des programmes d'activités pour les camps de jour pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT le départ d'un animateur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a sollicité des candidatures pour le poste d'animateur aux camps de jour, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a aussi recours à ces employés pour l'animation dans le cadre d'activités ou fêtes à grand rassemblement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'embaucher à titre d'animateur aux camps de jour et événements monsieur Félix-Olivier Côté, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par la coordonnatrice aux programmes de loisirs, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

Il est de plus résolu que les périodes de travail de l'animateur soient à temps partiel pour les périodes du 2 mai au 26 juin 2022 et du 27 août au 31 décembre 2022, et à temps complet pour la période du 27 juin au 26 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-149

RÉSOLUTION

Embauche surveillant de chantier - Statut étudiant - Service du génie

CONSIDÉRANT le désistement de deux candidats sur les postes de surveillant de chantier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir les deux postes de surveillant de chantier, statut étudiant laissés vacants;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 5 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'embaucher madame Tychique Ntumba Ngalula et monsieur Jonathan Beauchemin à titre de surveillant de chantier, statut étudiant, au Service du génie, pour la période du 3 mai 2022 au 2 septembre 2022;



L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service du génie en fonction de leurs besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-150

RÉSOLUTION

Embauche secrétaire - Statut remplaçant - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la nomination de la titulaire du poste à titre d'agent à la perception au Service des finances;

CONSIDÉRANT le départ de la remplaçante qui occupait ce poste depuis le 14 juin 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions de la politique d'embauche du personnel et le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 8 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que cette employée puisse débuter le 11 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'entériner l'embauche madame Aurée Vermette à titre de secrétaire, statut remplaçant au Service des travaux publics, à compter du 11 avril 2022, pour une période indéterminée se terminant au plus tard le 31 décembre 2022, au salaire de l'échelon 3 et aux conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-151

RÉSOLUTION

Embauche horticulteurs - Statut étudiant - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les postes à pourvoir en horticulture au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 19 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'embaucher madame Cassandra Tardif et messieurs Hugo Drouin Nicolas Claeys à titre d'étudiant en horticulture, statut étudiant, à compter du 24 mai 2022, et ce, jusqu'au 12 août 2022, au Service des travaux publics;



L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des travaux publics en fonction de leurs besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-152

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Services professionnels en ingénierie - Contrôle qualité pour divers projets sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand - Appel d'offres n° OSP2202

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour des services professionnels en ingénierie pour un contrôle qualité de divers projets sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, appel d'offres n° OSP2202;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de quatre soumissions le 28 mars 2022 :

SOUSSIONNAIRE	CONFORMITÉ
Laboratoire GS inc.	OUI
DEC Enviro	OUI
Solmatech inc.	OUI
8418748 Canada inc.	OUI

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse qualitative des soumissions, trois enveloppes de prix ont été ouvertes :

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE FINAL	RANG
Laboratoire GS inc.	12.57	1
DEC Enviro	11.46	2
Solmatech inc.	11.17	3
8418748 Canada inc.	-	-

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection qui s'est tenu le 13 avril 2022 et de celle du chargé de projet du Service du génie, monsieur Sébastien Couture, ing., en date du 20 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par

ET RÉSOLU :

De retenir la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage et d'adjuger à Laboratoire GS inc. le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour un contrôle qualité de divers projets sur le territoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand, appel d'offres n° OSP2202, pour un montant de 99 045,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés en date du 28 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Adjudication de contrat - Entretien du réseau d'éclairage public - Appel d'offres n° TP2208

Point retiré



2022-05-153

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Réfection du secteur Pont-de-Pruche, phase 4 - Appel d'offres n° GE2201

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la réfection du secteur Pont-de-Pruche, phase 4, appel d'offres n° GE2201;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux soumissions le 28 avril 2022, aux montants suivants, taxes incluses :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Excavation Civilpro inc.	3 586 027,55 \$
Excavation C.G.2 inc.	3 845 000,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., et madame Vanessa Tiemani, gestionnaire de projet, en date du 28 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme et d'adjuger à Excavation Civilpro inc. le contrat pour la réfection du secteur Pont-de-Pruche, phase 4, appel d'offres n° GE2201, au montant de 3 586 027,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 28 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-154

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Travaux civils et électriques sur diverses rues - Appel d'offres n° GE2202

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour des travaux civils et électriques sur diverses rues, appel d'offres n° GE2202;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois soumissions le 28 avril 2022, aux montants suivants, taxes incluses :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Excavation Jonda inc.	3 890 788,49 \$
Eurovia Québec Construction inc.	3 954 739,11 \$
175784 Canada inc. (Bricon)	4 777 931,46 \$*
<i>*non conforme</i>	

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., et madame Mégane Grégoire-Larouche, gestionnaire de projet, en date du 28 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,



ET RÉSOLU :

Conditionnellement à l'approbation et l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt n° 1182 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à l'exception des travaux de pavage palliatif. Le règlement d'emprunt n° 1163 pour les travaux de pavage palliatif est déjà adopté et les fonds disponibles s'élèvent à 372 270 \$. Les fonds disponibles au règlement n° 1182 s'élèveront à 4 166 345,63 \$.

Il est de plus résolu de retenir la plus basse soumission conforme et d'adjuger à Excavation Jonda inc. le contrat pour des travaux civils et électriques sur diverses rues, appel d'offres n° GE2202, au montant de 3 890 788,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 28 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-155

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Entretien ménager des édifices municipaux - Appel d'offres n° ST1901 - année d'option période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux a été adjugé à F.D. Maintenance 2011 inc. pour une période de deux (2) ans, soit du 29 septembre 2019 au 30 septembre 2021, lors de la séance tenue le 3 septembre 2019, résolution n° 2019-09-259;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit deux années optionnelles pour les périodes du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 et du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se prévaloir de l'année d'option 2022-2023 pour le contrat d'entretien ménager des édifices municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 7 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De se prévaloir de l'année d'option prévue au contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, pour un montant de 118 313,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 26 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-156

RÉSOLUTION

Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes - Achat regroupé - Union des Municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (ci-après : UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se joindre à ce regroupement;



CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE le processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-157

RÉSOLUTION

Autorisation signature - Entente Les Dimanches sur le parvis - Édition 2022 - Fabrique de Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique permet à la Ville d'utiliser le parvis de l'église afin qu'elle y présente des spectacles de musique trois dimanches soirs du mois d'août 2022, dans le cadre de l'événement Les Dimanches sur le parvis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la Fabrique afin de fixer les modalités d'utilisation de l'église lors de l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente Les Dimanches sur le parvis à intervenir avec la Fabrique de Saint-Basile-le-Grand, pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-158

RÉSOLUTION

Autorisation signature - Protocole d'entente - Octroi aide financière - Maison des jeunes La Butte - Gestion des plates-bandes



CONSIDÉRANT QUE la gestion des plates-bandes au parc des Trinitaires et à la maison scout Le Castor dévoué était réalisée par l'APES depuis 2018 de façon bénévole;

CONSIDÉRANT QUE l'APES ne désire plus réaliser cette gestion à titre bénévole et que la proposition soumise par cette dernière est beaucoup trop onéreuse;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler la gestion des plates-bandes de la maison scout puisqu'elle est bien moins située et que son entretien au quotidien est plus complexe, car ce site n'est pas fréquenté l'été par les scouts ni par la Ville;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Maison des jeunes La Butte pour la gestion des plates-bandes au parc Trinitaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de consentir une aide financière pour la gestion de la plate-bande au parc des Trinitaires;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent consigner cette entente par écrit;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Martine Lapointe, en date du 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 500 \$ à titre de soutien financier à l'organisme La Maison des jeunes La Butte;

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec La Maison des jeunes La Butte pour la gestion de la plate-bande au parc des Trinitaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-159

RÉSOLUTION

Adoption - Politique de tournage

CONSIDÉRANT QU'avant la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le Service de sécurité incendie recevait et traitait les demandes de tournages à la Ville de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2019, les demandes sont traitées par la coordonnatrice culturelle de la Ville;

CONSIDÉRANT l'augmentation des demandes de tournages sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand depuis quelques années;

CONSIDÉRANT la complexité de certains tournages, il y a lieu d'encadrer ces demandes par l'adoption d'une politique à ce sujet;

CONSIDÉRANT les recommandations de la coordonnatrice culturelle du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Julie Patenaude, en date du 22 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,



ET RÉSOLU :

D'adopter la Politique de tournage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-160

RÉSOLUTION

Adoption du plan d'action à l'égard des personnes handicapées - 2022, 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville a l'obligation légale, en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, d'identifier les objectifs de l'année à venir, de produire et rendre public annuellement son plan d'action visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan d'action adopté par le conseil date du 3 mai 2021 par la résolution n° 2021-05-158;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été mis à jour;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date des 28 mars et 12 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022, 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-161

RÉSOLUTION

Remplacement des bancs de l'aréna Jean-Rougeau - Règlement d'emprunt n° 1169 - Fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adjugé le contrat pour l'appel d'offres n° GE2107 à Rénovations Alexandre Léveillé, résolution n° 2021-12-388, pour le remplacement des bancs à l'aréna Jean-Rougeau;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés en partie par le règlement d'emprunt n° 1169 *Autorisant une dépense et un emprunt de 260 000 \$ pour le remplacement des bancs de l'aréna Jean-Rougeau et des thermopompes du Centre civique Bernard-Gagnon et une autre partie par les fonds de roulement de la Ville;*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2021-12-388 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

« De défrayer une partie de la dépense pour le remplacement des bancs à l'aréna en empruntant au fonds de roulement un montant de 128 366,72 \$, taxes incluses, pour une période de dix ans, remboursable à raison de neuf versements égaux et consécutifs de 12 836,67 \$ et d'un dixième versement de 12 836,69 \$, payables à compter de 2023, afin de combler la différence entre le prix soumis et le montant prévu à cet effet au règlement d'emprunt n° 1169. »



Il est de plus résolu d'abroger la résolution n° 2022-01-019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-162

RÉSOLUTION

Gratuité de salle - Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand - Vente annuelle de livres usagés - 4 et 5 juin 2022

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du vice-président de la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand pour l'utilisation, à titre gratuit, de l'aréna Jean-Rougeau pour sa vente annuelle de livres usagés qui aura lieu les 4 et 5 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire souhaite utiliser l'aréna pour quatre jours afin de procéder au montage et démontage de la salle pour l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire autorise deux jours de gratuité de salle par année à un organisme reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun d'offrir gratuitement le prêt de l'aréna pour les deux jours supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice culturelle du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Julie Patenaude, en date du 28 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand à utiliser gratuitement l'aréna Jean-Rougeau, pour une durée de quatre jours, pour la tenue de la vente annuelle de livres usagés qui aura lieu les 4 et 5 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-163

RÉSOLUTION

Reconnaissance - Semaine nationale de la santé mentale - 2022 à 2025

CONSIDÉRANT la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « #ParlerPourVrai »;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale, division du Québec et membre du réseau initie cet événement depuis 71 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,



ET RÉSOLU :

De reconnaître la Semaine nationale de la santé mentale et d'inviter tous les citoyens et citoyennes, les entreprises et les institutions à « #ParlerPourVrai »;

D'encourager la population à consulter les outils disponibles sur le site semainedelasantementale.ca;

Que cette reconnaissance soit faite jusqu'à la fin du mandat du présent conseil, soit pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-164

RÉSOLUTION

Subvention - École secondaire du Mont-Bruno - Cérémonie de fin d'études des élèves de 5e secondaire - 10 juin 2022

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière présentée par l'École secondaire du Mont-Bruno pour la cérémonie de fin d'études des élèves de 5^e secondaire qui se tiendra le 10 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE des jeunes grandbasilois fréquentent cette école;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de contribuer à cette cérémonie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 150 \$ à l'École secondaire du Mont-Bruno pour la cérémonie de fin d'études des élèves de 5^e secondaire qui se tiendra le 10 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-165

RÉSOLUTION

Accord de principe - Collecteur égout sanitaire - Localisation de la station de pompage et nouveau tracé

CONSIDÉRANT la nécessité de construire un nouveau collecteur sanitaire en collaboration avec la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville entre la rue Principale et la station d'épuration des eaux usées en vue de diminuer le déversement des eaux usées dans les cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après : CPTAQ) s'est prononcée défavorable au tracé du collecteur traversant les lots numéro 2 152 167 et 2 152 170;

CONSIDÉRANT le tracé alternatif proposé par la ville de Saint-Bruno-de-Montarville en vue de soumettre une demande révisée à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire et monsieur Robert Roussel, directeur adjoint, projets spéciaux, en date du 19 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,



ET RÉSOLU :

D'autoriser le tracé alternatif proposé par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville consistant à déplacer un tronçon du collecteur en bordure du Club de golf de la Rive-Sud;

De refuser toute alternative pouvant affecter l'intégrité des corridors forestiers d'intérêt métropolitain.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout protocole d'entente à intervenir pour donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt procès-verbal de correction - Règlement n° U-220-40 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone 151-C

Un procès-verbal de correction est déposé par la greffière afin d'apporter une correction au règlement n° U-220-40 adopté par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, à la suite d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes.

2022-05-166

RÉSOLUTION

Inscription et participation d'un membre du conseil - Formation - Aménager pour les piétons et les cyclistes - Collège Ahuntsic

CONSIDÉRANT QUE le Collège Ahuntsic offre une formation destinée aux élus, aux directeurs municipaux et au public en général qui souhaitent encourager la mobilité active;

CONSIDÉRANT QU'il était opportun d'y déléguer un représentant du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'autoriser, madame la conseillère, Laurie-Line Lallemand-Raymond, à participer à la formation « Aménager pour les piétons et les cyclistes » et que les frais afférents et de déplacement soient défrayés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-05-167

RÉSOLUTION

Adhésion à une demande collective avec la MRC de La Vallée-du-Richelieu - Création et mise sur pied du Comité de pilotage régional et local Municipalité Amie des Aîné(e)s (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Vallée-du-Richelieu au Secrétariat aux aînés, réalisée conjointement avec cinq municipalités locales qui la composent, soit : Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil pour l'élaboration d'une démarche collective MADA, a été acceptée le 22 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite se joindre à la démarche collective de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;



CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.3 de la convention d'aide financière intervenue entre le Secrétariat aux aînés et la MRCVR, chacune des municipalités participantes doit adopter une résolution autorisant la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA décrivant son mandat dont, notamment, la réalisation (élaboration ou mise à jour) de la politique municipale des aîné(e)s et de son plan d'action MADA ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand doit adopter une résolution indiquant qu'elle souhaite réaliser la démarche MADA sous la coordination de la MRCVR;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU

D'adhérer à la démarche collective Municipalité Amie des Aîné(e)s de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

Il est de plus résolu de nommer comme responsable, monsieur le conseiller Guy Lacroix, et son substitut, madame la conseillère madame Laurie-Line Lallemant, sur le Comité de pilotage régional Municipalité Amie des Aîné(e)s (MADA) de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de rapports de participation

Le conseil prend acte du dépôt des rapports de participation suivants :

- De monsieur Sébastien Couture, gestionnaire de projets au Service du génie :
 - Formation *Le règlement d'emprunt*, tenue les 9 et 10 février 2022;
 - FOR173 - *Mesurer les défis de la gestion de la circulation en milieu municipal*, tenue le 24 février 2022.

Période de questions et réponses (22 h 05 à 22 h 31)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2022-05-168

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemant-Raymond,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe